

VICTIMATIONS ET STATISTIQUES POLICIÈRES EN ÎLE-DE-FRANCE

Le CESDIP mène depuis de longues années des recherches sur la victimation et l'insécurité, tantôt à partir d'enquêtes dirigées directement par le Centre, comme celles présentées dans le Questions Pénales de décembre 2006 (n° XIX.5) sur des villes, tantôt à partir de données mises à sa disposition par l'INSEE ou l'IAURIF. Ici, **Philippe Robert, Renée Zauberman, Sophie Nevanen et Emmanuel Didier** rendent compte d'analyses menées sur les données d'une enquête réalisée en 2003 par l'IAURIF sur la région Île-de-France¹.

Parmi la multiplicité d'apports propres à la démarche d'enquêtes sur la victimation et l'insécurité, c'est sur trois objets que nous nous concentrerons ici : l'inégale répartition de la victimation au sein de la population ; à victimation égale, la variété des profils de victimes ; et finalement la comparaison des données d'enquêtes avec la source plus traditionnelle de mesure de la délinquance, les statistiques policières.

Note technique

Le questionnaire interroge sur neuf victimations (agression par un proche, agression sexuelle, autre agression, vol sans violence, cambriolage, vol de voiture, vol à la roulotte, dégradation ou destruction de véhicule, vol de deux roues) subies en 2000, 2001, 2002. Outre le nombre annuel d'incidents de chaque catégorie, figurent des questions sur les circonstances et les répercussions de l'incident, les recours mobilisés par les victimes, leurs opinions et attitudes, leur préoccupation pour la sécurité, leurs peurs de la délinquance, leur quartier et leur mode de vie, enfin les caractéristiques démo-socio-économiques des personnes interrogées et celles de leur ménage.

L'échantillon était représentatif (tirage aléatoire des numéros de téléphone et contrôle en cours d'enquête des quotas de sexe, âge et activité) de la population francilienne de plus de 14 ans. 10 522 enquêtés disposant d'un abonnement téléphonique filaire en Île-de-France ont été interrogés au début de l'année 2003, après tirage au hasard des numéros de téléphone dans chaque département, puis d'une personne par ménage.

Victimes, non victimes

Dans une population donnée, la délinquance ne frappe pas tous de manière égale ; nous avons construit une typologie qui délimite dans notre échantillon divers groupes de victimes en fonction des victimations qu'elles subissent². Voici comment se présente cette typologie.

La **moitié** des Franciliens n'a subi en trois ans quasiment **aucune** des victimations retenues par le questionnaire ; c'est peut-être le résultat le plus spectaculaire de cette enquête.

Ces **indemnes** sont plus âgés que le reste de l'échantillon ; plus souvent, ils vivent seuls et sont à la retraite. Femmes et "autres inactifs" y sont surreprésentés, également des personnes ayant un cadre de vie favorisé en centre-ville, à Paris ou en proche banlieue. Globalement, ce groupe se caractérise par un style de vie qui expose peu ses membres aux risques et explique probablement son immunité.

L'autre partie de l'échantillon a été soumise à des victimations, mais pas de la même façon. On repère très clairement différents profils de victimes.

Un quart de l'échantillon a surtout subi des **atteintes aux véhicules**, très peu de victimations personnelles et de cambriolages.

Nous trouvons ici plus qu'en moyenne des foyers de trois à cinq personnes, des résidents en quartier pavillonnaire et en grande banlieue (Essonne, Yvelines et Val d'Oise). Les hommes y sont légèrement surreprésentés tout comme le groupe d'âge de 25 à 50 ans, également les cadres, membres de professions intellectuelles supérieures, intermédiaires et employés. Nous trouvons dans ce groupe une surreprésentation d'enquêtés qui éprouvent des peurs pour leurs enfants, également des personnes qui jugent leur cadre de vie défavorisé.

Un sixième de l'échantillon est surtout marqué par l'importance des **victimations personnelles** – vols sans violence et agressions – et des vols de deux roues. Ces deux sortes de victimation atteignent en priorité les jeunes et justement les 15 à 30 ans sont surreprésentés dans ce groupe, tout comme les étudiants, ceux qui vivent seuls, ceux qui habitent des immeubles collectifs – mais pas des HLM – et en centre-ville. Plus que dans le reste de l'échantillon, on y trouve des cadres et des membres de professions intellectuelles supérieures, des personnes affectées par des peurs personnelles et aussi des enquêtés qui jugent leur cadre de vie défavorisé.

¹ Il s'agit là de la deuxième enquête d'un programme périodique confié à son Institut d'aménagement et d'urbanisme par le Conseil régional d'Île-de-France. La réalisation de la première avait été demandée au CESDIP en 2001 (POTTIER M.L., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., *Victimation et insécurité en Île-de-France : les résultats de la première enquête (2001)*, Paris-Guyancourt, IAURIF-CESDIP, 2002 ; POTTIER M.L., ROBERT Ph. ZAUBERMAN R., *Insécurité et victimations en Île-de-France, Questions pénales, 2002, XV, 2*). L'enquête a depuis fait l'objet d'une nouvelle réplique en 2005.

² Au moyen d'une classification ascendante hiérarchique.

victimations (%)	protégés groupe 1	atteintes aux véhicules groupe 2	atteintes personnelles groupe 3	Cambrio- lages groupe 4	ensemble
agression	0,00	1,70	32,72	7,05	5,95
agression par proche	0,63	1,45	1,46	0,89	1,00
agression sexuelle ³	0,63	0,92	1,52	0,78	0,86
vol personnel	0,00	1,38	52,03	9,73	8,98
cambriolage	0,00	0,00	0,64	100,00	8,59
vol de voiture	0,00	40,81	7,31	19,8	13,72
vol roulotte	0,00	50,05	13,28	22,48	17,33
dégradation	0,00	47,61	21,16	25,73	18,12
vol deux roues	0,00	7,26	28,34	9,73	7,01
% de l'échantillon	49,71	26,83	14,96	8,5	100

Tableau 1 : Typologie d'ensemble des victimes et des non victimes (2000-2001-2002)

Lecture : 1,70 % des membres du groupe 2 (qui rassemble 26,8 % des enquêtés) ont subi une agression

Enfin, un petit groupe – à peine le dixième de l'échantillon – est composé d'enquêtés qui ont tous subi des **cambriolages**. Ils sont aussi, un peu plus qu'en moyenne, touchés par les atteintes aux véhicules et les victimations personnelles.

Y sont surreprésentés les personnes vivant en quartier pavillonnaire, des cadres et membres de professions intellectuelles supérieures, ceux qui trouvent leur cadre de vie confortable mais aussi, dans une moindre mesure, ceux qui le jugent défavorisé. On retrouve là un résultat classique : le cambriolage est de façon dominante un risque de gens plutôt aisés (ou relativement aisés) mais il atteint aussi des populations résidant dans des zones moins fortunées. Peurs personnelles et peurs pour les enfants y sont plus répandues que dans le reste de l'échantillon.

L'enquête de 2001 avait permis de découvrir une opposition analogue entre des enquêtés faiblement exposés à la victimation et d'autres qui le sont plus intensément ; elle avait aussi montré, parmi ces derniers, un contraste entre ceux qui sont surtout exposés aux atteintes aux véhicules et ceux qui le sont plutôt aux victimations personnelles, mais elle n'avait pas fait émerger de groupe systématiquement exposé au cambriolage.

Une fois présentée cette image globale, on peut montrer que chaque sorte de victimation cache des profils de victimes assez différents les uns des autres. Nous allons en faire la démonstration sur le cas très sensible des agressions ; on trouvera les autres dans le rapport d'ensemble sur le site du CESDIP⁴.

Profils d'agressés ordinaires⁵

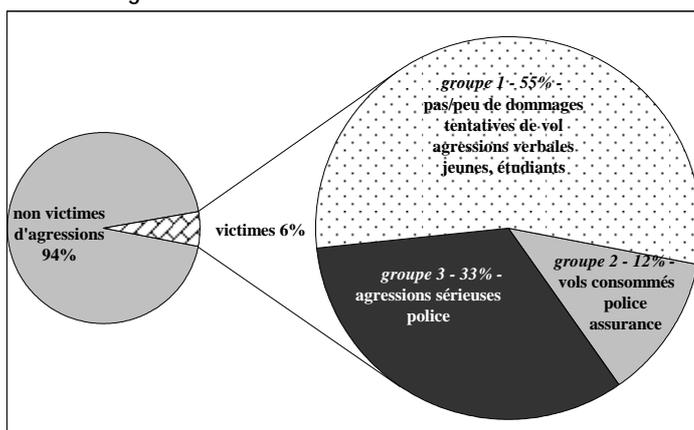


Figure 1 : Profils des victimes d'agressions

Parmi les quelques 6 % de ces agressés, on trouve trois groupes distincts de victimes. Le premier est composé de plus de la moitié d'entre elles, et se caractérise par l'absence de toute démarche : la victime

³ On relève dans ce groupe quelques rares agressions par un proche ou violences sexuelles, qui malgré leur éventuelle gravité, restent d'une fréquence tellement en dessous de la moyenne de l'ensemble de l'échantillon qu'elles ne suffisent pas à faire une différence statistique.

⁴ Cf. *infra* "Pour en savoir plus".

⁵ On ne traite ici ni des victimes d'agressions entre proches, ni d'agressions sexuelles.

n'a ni déposé plainte à la police ou à la gendarmerie, ni rempli une déclaration de sinistre pour son assurance, ni fait appel à un conseiller juridique ou à un bureau d'aide aux victimes.

Il est vrai que les dommages sont peu marqués : il s'agit, plus qu'ailleurs, de tentatives de vol violent, d'agressions verbales par un seul agresseur, non armé et inconnu de la victime. Les incidents dans les transports en commun (notamment sur le trajet vers le lieu de travail ou d'étude) y sont plus nombreux que dans le reste des agressions ; en revanche, les violences dans le quartier où l'on habite ou sur le lieu de travail y sont moins fréquentes. Les conséquences sur la santé de la victime sont finalement rares.

Ce premier profil concerne des petites agressions subies par des jeunes : ceux-ci y sont surreprésentés, tout comme les étudiants.

Un deuxième groupe, tout petit – un peu plus du dixième – rassemble des vols violents effectivement consommés. Leurs victimes ont – plus fréquemment que l'ensemble des agressés – informé la police ou la gendarmerie et surtout leur assurance. Il est vrai que la proportion de dommages matériels importants est à son acmé (49 % contre 15 dans l'ensemble des agressés). On retrouve, également, plus que proportionnellement, des agressions ayant entraîné la délivrance d'un certificat d'incapacité de travail d'au moins huit jours. D'ailleurs, globalement, ces victimes ont eu plus tendance que les autres agressés à faire état de conséquences fâcheuses sur leur santé et elles sont aussi plus nombreuses à faire appel à un avocat ou à un conseil juridique. Ce groupe comprend, à la fois, plus d'étudiants que l'ensemble des agressés et plus de personnes de plus de 60 ans.

Bref, il s'agit ici de vols avec violence sérieux qui amènent les victimes à mobiliser toute une gamme de recours.

Enfin, le dernier groupe, un tiers des agressés, se caractérise par un renvoi systématique à la police ou à la gendarmerie dans le souci de faire punir l'agresseur. En revanche, il n'y a pas de recours à l'assurance. Il s'agit également ici, plus souvent que dans l'ensemble des agressions, de vols violents, souvent perpétrés par plusieurs agresseurs, éventuellement connus de la victime, voire armés. Les violences sur le lieu de travail ou d'étude y sont plus fréquentes qu'en moyenne. Outre le renvoi à la police, on observe une proportion inhabituelle de recours à un bureau d'aide aux victimes ou à une aide extérieure pour surmonter le choc subi.

C'est le recours systématique à la police et la volonté de voir puni l'agresseur qui caractérise ce dernier profil.

La typologie établie en 2001 définissait six groupes d'agressés, et non pas trois comme ici, mais finalement la logique de la répartition reste la même : vols violents qui font l'objet de plaintes et de déclarations de sinistre, agressions sérieuses qui peuvent donner lieu à des plaintes, tentatives de vol sans grands dommages.

Derrière cette typologie de la population, on peut aussi faire ressortir quelques caractéristiques de la violence elle-même :

- quant à sa gravité, une grande proportion d'agressions sont de basse intensité (56 % se sont réduites à des menaces, injures ou attitudes menaçantes...)... souvent entre jeunes ;
- quant à sa nature, une majorité (56 %) d'agressions sont en fait des vols violents (27 %) ou des tentatives (29 %) ;
- quant au renvoi, c'est à la minorité de violences caractérisées qu'est associée la plus forte propension des enquêtés à avvertir la police.

Enquêtes de victimation et statistiques policières

L'enquête 2001 couvrait les années 1998, 1999 et 2000, celle de 2003, les années 2000, 2001 et 2002. Ces deux dernières correspondent à une énorme – et fugace – montée de la préoccupation sécuritaire dans le contexte des attentats new-yorkais, puis de la guerre au terrorisme, enfin d'une campagne électorale où l'insécurité a été un thème porteur. Pour autant, les deux enquêtes font apparaître une grande stabilité des victimations et des comportements des victimes. Prévalences⁶ et incidences⁷ baissent légèrement pour toutes les victimations, sauf pour les agressions sexuelles et les vols sans violence

⁶ Le taux de prévalence mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence.

⁷ Le taux d'incidence mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par le nombre moyen d'incidents de même type par victime (*multivictimation*).

où elles augmentent légèrement. Au total, le tableau des victimations ne s'est guère modifié en Île-de-France d'une enquête à l'autre. Le comportement des victimes – mesuré par le taux de plainte – fait preuve d'une stabilité encore plus nette.

	prévalences		incidences		taux de plainte	
	2001	2003	2001	2003	2001	2003
agressions ordinaires	6,67	5,95	10,10	9,72	31,95	31,79
agressions par un proche	1,13	1,00	2,82	2,16	22,68	23,81
agressions sexuelles	0,74	0,86	1,10	1,19	19,23	17,78
vols simples	7,93	8,98	9,66	11,31	38,77	37,46
cambrjolages	9,52	8,59	11,59	10,40	43,70	43,69
vols de voiture	14,85	13,72	22,12	20,48	58,84	58,68
vols à la roulotte	18,80	17,00	28,05	25,61	40,10	39,35
dégrad/destr. véhicules	18,91	17,63	31,15	30,64	26,23	26,47
vols de 2 roues	8,88	7,01	11,37	8,72	39,12	36,31

Tableau 2 : Enquêtes franciliennes sur la victimation et l'insécurité (2001, 2003) ; prévalences, incidences, plaintes

Dans un tel contexte, il est particulièrement intéressant de comparer données d'enquête et statistiques officielles de police afin d'examiner si l'on lit dans le traitement policier des plaintes la même stabilité que dans les victimations et les comportements des victimes ou si, au contraire, on y voit apparaître des modifications comme pour les pré-occupations sécuritaires.

Il serait contre-intuitif que les données policières dépassent les estimations tirées des enquêtes. On s'attend, au contraire, à ce que les gens renvoient à la police moins de victimations qu'ils n'en subissent réellement, et c'est d'ailleurs bien ce que l'on observe dans les tableaux 3 et 4⁸.

Un seul cas échappe à cette règle, celui des agressions les plus sérieuses : le nombre de coups et blessures relevés dans la statistique policière excède largement celui des violences ayant entraîné une incapacité de travail (ITT) d'au moins huit jours d'après les enquêtes. Mais ce résultat étonnant s'explique – nous l'avons démontré par ailleurs⁹ – par de multiples modifications législatives qui ont élargi considérablement le champ du délit de coups et blessures volontaires en y incluant toutes sortes de violences de moindre conséquence physique. La statistique policière est donc devenue inadaptée à la mesure de la violence physique caractérisée et de son évolution.

Ce cas particulier mis à part, le surplus révélé par les enquêtes réalisées en 2001 et en 2003 peut varier considérablement d'un cas à l'autre : entre deux et trois fois plus que les données policières pour les vols simples¹⁰, les cambriolages, les vols d'objets dans et sur les véhicules (*vols dits à la roulotte*), les vols de deux roues à moteur et ceux avec violence (en 2003 seulement) ; mais jusqu'à cinq fois plus pour les vols de voitures, les dégradations de véhicules, l'ensemble des agressions (au moins en 2001), les agressions sexuelles (en 2003) ; enfin jusqu'à 8 (en 2001) et même 10 (en 2003) fois plus pour les agressions verbales (menaces, injures...).

⁸ Pour permettre la comparaison avec les données policières, on y traduit les incidences en estimations d'effectifs : ils sont présentés dans un intervalle de confiance, c'est-à-dire entre un minimum et un maximum, mais on les résume en utilisant la valeur médiane entre ces deux bornes.

⁹ ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006, Insécurité et traitement policier des victimations, in COLLECTIF, *Une criminologie de la tradition à l'innovation ; en hommage à Georges Kellens*, Bruxelles, Larcier, 147-169.

¹⁰ Ainsi, les 527 398 vols simples enregistrés par la police et la gendarmerie sont 2,3 fois moins nombreux que les 1 208 205 vols estimés selon l'enquête 2001.

	2001			
	incidence (1)	incidence apparente (2)	données policières (3)	ratio (1)/(3)
toutes agressions non sex.	1 231 407 [1 173 211-1 289 602]	368 924 [327 795-410 052]	231 981	3,3
vols violents	505 727 [466 674-544 779]	177 762 [164 035-191 489]	105 341	4,8
agressions verbales	356 591 [323 503-389 679]	63 753 [50 523-76 982]	42 289	8,4
agressions ITT > 8jours	62 487 [48 395-76 578]	45 139 [20 606-69 671]	84 351	0,7
agressions sexuelles	89 148 [72 342-105 953]	18 354 [14 894-21 814]	22 538	3,9
vols simples	1 208 205 [1 124 861-1 291 549]	445 314 [413 843-476 785]	527 398	2,3
cambrjolages	498 099 [471 063-525 134]	214 638 [203 036-226 341]	232 516	2,1
vols de voiture	979 451 [943 887-1 015 015]	578 015 [557 027-599 003]	198 258	4,9
vols à la roulotte	1 225 924 [1 187 549-1 264 298]	490 370 [475 020-505 719]	477 267	2,6
dégrad/destr. véhicules	1 389 094 [1 349 273-1 428 915]	361 545 [351 181-371 909]	261 471	5,3
vols de 2 roues	167 894 [151 564-184 223]	94 404 [85 221-103 584]	55 019	3,1

Tableau 3 : Enquêtes franciliennes sur la victimation et l'insécurité (2001) ; comparaison entre données d'enquêtes et statistiques de police

D'une enquête à l'autre, cette disproportion entre les deux sources n'évolue pas ou peu pour la plupart des cas (vols, cambriolages, toutes les sortes d'atteintes aux véhicules). Elle diminue même pour l'ensemble des agressions et pour les vols avec violence comme si les données policières parvenaient dans ces cas à capturer une plus grande partie des incidents susceptibles de répondre à ces qualifications. En revanche, la disproportion s'aggrave pour les violences verbales et pour les agressions sexuelles.

	2003			
	incidence (1)	incidence apparente (2)	données policières (3)	ratio (1)/(3)
toutes agressions non sex.	1 032 086 [948 954-1 097 217]	302 307 [281 164-323 450]	312 388	3,3
vols violents	422 414 [386 278-458 549]	151 765 [138 782-164 748]	169 228	2,5
agressions verbales	526 327 [475 388-577 267]	118 320 [107 828-128 812]	50 900	10,3
agressions ITT > 8jours	48 155 [30 702-65 608]	39 737 [25 581-53 893]	92 260	0,5
agressions sexuelles	98 845 [81 034-116 656]	17 651 [14 470-20 831]	19 482	5,1
vols simples	1 272 244 [1 187 757-1 356 730]	448 667 [419 378-477 956]	543 940	2,3
cambrjolages	327 961 [305 498-350 245]	150 893 [140 596-161 189]	160 871	2,0
vols de voiture	883 324 [849 126-917 522]	520 819 [500 655-540 982]	189 435	4,7
vols à la roulotte	1 122 477 [1 085 220-1 159 734]	428 951 [414 713-443 189]	464 660	2,4
dégrad/destr. véhicules	1 369 345 [1 329 772-1 408 468]	347 254 [337 206-357 302]	264 358	5,2
vols de 2 roues	143 578 [128 449-158 706]	78 626 [70 341-86 910]	57 321	2,5

Tableau 4 : Enquêtes franciliennes sur la victimation et l'insécurité (2003) ; comparaison entre données d'enquêtes et statistiques de police

Comment expliquer l'écart entre les deux sources ?

La statistique policière française compte des procès-verbaux – c'est-à-dire des enregistrements destinés à la Justice. Un procès-verbal peut enregistrer une plainte déposée par la victime. C'est alors la propension à la plainte de cette dernière qu'il faut d'abord examiner.

On demande donc aux enquêtés qui se disent victimes de ceci ou de cela s'ils ont déposé une plainte et l'on essaie de leur faire préciser si leur renvoi à la police avait bien pris cette forme ou s'il s'était arrêté à un simple signalement. En multipliant l'incidence d'une victimation tirée de l'enquête par le pourcentage de dépôt de plainte, on calcule

l'incidence des victimations ayant donné lieu à plainte ou *incidence apparente*. Il serait normal que la statistique policière indique un ordre de grandeur correspondant à cette dernière. Pareille constatation confirmerait seulement la leçon habituelle : l'enregistrement policier de la délinquance à victime directe – comme l'agression, le vol ou le cambriolage – dépend pour l'essentiel du renvoi par la victime et très peu d'initiatives spontanées de la police.

La coïncidence entre comptage policier et incidence apparente n'est cependant vérifiée que rarement : pour les agressions sexuelles dans les deux enquêtes, pour les vols à la roulotte dans celle de 2001, pour l'ensemble des agressions non sexuelles et pour les cambriolages dans celle de 2003, les données policières s'inscrivent à l'intérieur des intervalles de confiance des incidences apparentes. Dans tous les autres cas, le comptage policier se situe soit en dessous soit au-dessus. Le "sous-enregistrement" policier est la situation la plus fréquente : dans les deux enquêtes, pour les violences verbales, les vols de voitures, les dégradations ou destructions de véhicules et les vols de deux roues à moteur ; en outre dans l'enquête 2001, pour l'ensemble des agressions non sexuelles et les vols avec violence.

Dans une telle situation, la victime croit avoir déposé formellement plainte et ce n'est manifestement pas le cas puisqu'on n'en trouve pas de trace dans les comptages policiers. Vraisemblablement, un certain nombre de cas n'ont été enregistrés que sous la forme simplifiée d'une *main courante* qui permet à la police de garder trace de l'incident et de donner à la victime un accusé de réception sans rien transmettre au parquet et donc sans rien compter dans la statistique.

Le déficit de comptage policier a disparu dans l'enquête 2003 pour l'ensemble des agressions non sexuelles et pour les vols avec violence. Tout se passe comme si, dans la période la plus récente, se manifestaient des pratiques policières d'enregistrement faisant apparaître davantage de faits de violence. En revanche, on n'observe pas le même changement dans ces pratiques d'enregistrement pour les vols de voiture ou de deux roues à moteur ou pour les dégradations de véhicules.

L'explication devient plus difficile dans l'hypothèse inverse où le comptage policier excède l'incidence apparente. Dans les deux enquêtes, c'est le cas pour les vols simples. Dans l'enquête 2001, c'est également le cas pour les cambriolages. Dans l'enquête 2003, c'est en outre le cas pour les vols avec violence et ceux à la roulotte.

Est-ce dû à l'absence, dans les enquêtes, des victimations de mineurs de 15 ans et de celles touchant en Île-de-France des personnes qui n'y résident pas mais qui pourraient avoir déposé plainte sur les lieux de l'infraction ? On ne voit pas trop pourquoi cette raison jouerait dans les victimations dont on parle et pas dans celles dont il a été question précédemment. On ne voit pas bien non plus pourquoi ce mécanisme jouerait certaines années et pas d'autres. Il semble bien que ces "valeurs manquantes" ne pèsent pas d'un poids statistique notable dans nos comparaisons.

Sommes-nous alors en présence de situations où l'initiative policière viendrait s'ajouter au simple enregistrement des plaintes déposées par les victimes ? D'après l'enquête, rarissimes sont les cas où la police a connu la victimation indépendamment d'une démarche de la victime, même s'ils sont un peu plus nombreux dans l'enquête la plus récente ce qui peut témoigner d'un certain effort de proactivité, mais minime. Certes, on peut, dans certains cas, imaginer que la police connaisse une affaire sans que la victime le sache, mais c'est difficile à supposer au moins pour les cambriolages.

On peut supposer que la traditionnelle réticence à enregistrer de simples tentatives de vols (violents ou à la roulotte) par procès-verbal a fait place à une politique d'enregistrement beaucoup plus systématique. Néanmoins, cette hypothèse ne suffit pas puisque l'ordre de grandeur policier excède le niveau de l'incidence apparente.

On peut aussi envisager un certain recours au *nettoyage des registres* qui consiste à imputer à un mis en cause un certain nombre d'affaires

antérieures restées sans solution, et éventuellement à dresser une procédure pour chacune d'entre elles.

En tout état de cause, ces quatre hypothèses vont dans le même sens : si l'on met à part les vols de véhicules, l'enquête 2003 suggère une tendance à la systématisation de l'enregistrement des plaintes en matière patrimoniale. Cette observation confirme aussi celle de tout à l'heure : pour les atteintes aux biens comme pour les violences, tout semble indiquer une volonté de faire apparaître, par une procédure ou par une autre, le plus grand nombre possible de cas.

Cet effort s'accompagne-t-il d'une amélioration nette des résultats policiers ? Nous disposons dans les enquêtes d'une question sur l'élucidation. Évidemment, la réponse est dépendante de l'information dont dispose l'enquête. On peut très bien imaginer que des affaires soient élucidées sans que la victime l'apprenne parce que la police ne parvient pas à faire le lien entre l'affaire finalement élucidée et la plainte antérieurement déposée. Toutefois, ce raisonnement ne peut pas s'appliquer aux vols de biens immatriculés (comme les voitures) et on peut difficilement l'imaginer pour les cambriolages et surtout pour les agressions. Par ailleurs, cet indicateur d'*élucidation au su de l'enquête* présente l'avantage d'échapper à d'éventuels changements des pratiques administratives et de permettre des comparaisons.

Le tableau 5 montre, d'après les plaignants, une nette chute de l'élucidation de l'ensemble des agressions ordinaires et une nette progression de celle des agressions sexuelles (mais il s'agit dans cette dernière espèce d'effectifs très restreints). Pour le reste, l'élucidation augmente très légèrement pour les vols simples, ceux de voitures, ceux à la roulotte et les dégradations de véhicules ; elle se détériore, mais tout aussi légèrement, pour les cambriolages et les vols de deux roues ; dans aucun de ces cas, le changement n'atteint un seuil de significativité. Au total, au su des victimes, l'efficacité policière n'a guère changé, sauf pour les agressions, mais ici l'amélioration des élucidations en matière sexuelle ne masque pas la sérieuse détérioration pour les agressions ordinaires. Il est difficile de lire dans cet indicateur une marque nette d'un meilleur traitement policier de la délinquance à victime directe.

	taux d'élucidation	
	2001	2003
agressions ordinaires	40,62	30,71
agressions sexuelles	46,67	68,00
vols simples	6,73	7,44
cambriolages	9,51	8,33
vols de voiture	7,43	8,97
vols à la roulotte	4,92	5,11
dégrad./destr. véhicules	8,71	12,63
vols de 2 roues	8,86	8,31

Tableau 5 : Enquêtes franciliennes sur la victimation et l'insécurité (2001, 2003) ; taux d'élucidation au su des victimes

En revanche, un enregistrement plus rigoureux peut avoir eu un effet sur le discours sécuritaire dans la mesure où les données policières constituent la référence chiffrée principale à laquelle se réfèrent hommes politiques, administrateurs et journalistes. Ainsi la stagnation ou la légère érosion des victimations franciliennes peut très bien ne pas avoir été du tout prise en compte dans le débat public sur la sécurité. On voit alors quel enjeu peut constituer, dans un tel contexte, la maîtrise de l'information chiffrée sur la délinquance.

Sophie NEVANEN (snevanen@cesdip.com), Emmanuel DIDIER (didier@cesdip.com), Renée ZAUBERMAN (zauberman@cesdip.com) et Philippe ROBERT (probert@gern-cnrs.com)

Pour en savoir plus : cf. les 2 rapports *Victimation et Insécurité en Île-de-France* (enquêtes 2001 et 2003) sur : http://www.cesdip.org/rubrique.php?id_rubrique=11.

Le texte de ce bulletin est accessible et téléchargeable (Adobe Acrobat Reader®) sur notre site Internet : <http://www.cesdip.com>



Laurent Mucchielli
et toute l'équipe du Cesdip
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2007

VIENT DE PARAÎTRE

AUBUSSON de CAVARLAY (B.), 2006, Consommation de masse et prédateurs de masse, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 93-103.

BERLIÈRE (J.M.), 2006, Policiers, in MARCOT (F.), TOUZÉ C.L., (dir.), *Dictionnaire de la Résistance*, Paris, Laffont, 903-904.

BERLIÈRE (J.M.), 2006, The difficult construction of a "republican" police in the interwar France, in BLANEY (G.H.), (dir.), *Policing Interwar Europe, Continuity, Change and Crisis, 1918-1940*, London, Palgrave-Macmillan, 14-30.

BERLIÈRE (J.M.), 2007, Postface, in BELBÉOC'H (R.), *Je n'ai fait que mon devoir 1942-1944. Un juste dans les rangs de la police*, Paris, Robert Laffont, 141-144.

JOBARD (F.), 2006, Police, justice et discriminations raciales, in FASSIN (D.), FASSIN (É.), (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 211-229.

JOBARD (F.), 2006, Sociologia politica della racaille, in LAGRANGE (H.), OBERTI (M.), (dir.), *La rivolta delle periferie. Precarietà urbana e protesta giovanile. Il caso francese*, Milan, Bruno Mondadori, 65-98.

JOBARD (F.), 2006, L'impossible répression. Leipzig, RDA, 1989, in FILLIEULE (O.), DELLA PORTA (D.), (dir.), *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences-Po, Collection "Sociétés en Mouvement", 175-200.

LÉVY (R.), 2006, Les grâces et les amnisties en France : un instrument de politique criminelle, in COLLECTIF, *Une criminologie de la tradition à l'innovation. En hommage à Georges Kellens*, Bruxelles, Larcier, 341-371.

LÉVY (R.), 2006, Avant-propos, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 9-10.

LÉVY (R.), 2006, Ordre social et répression pénale : y a-t-il un "tournant managérial" ? Commentaire des rapports de Pierre Landreville et Dan Kaminski, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 347-360.

LÉVY (R.), KENSEY (A.), 2006, Le placement sous surveillance électronique en France : comment ? Qui ? Pour quoi ?, in LÉVY (R.), LAMEYRE (X.), (dir.), *Poursuivre et punir sans emprisonner. Les alternatives à l'incarcération* (Les dossiers de la *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 12), Bruxelles, La Chartre, 71-89.

LÉVY (R.), LAMEYRE (X.), (dir.), 2006, *Poursuivre et punir sans emprisonner. Les alternatives à l'incarcération* (Les dossiers de la *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 12), Bruxelles, La Chartre.

LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), 2006, *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance".

-
- LÓPEZ (L.), 2006, Policiers, gendarmes et signalement descriptif. Représentations, apprentissages et pratiques d'une nouvelle technique de police judiciaire, en France à la Belle époque, *Crime, Histoire & Sociétés*, 10, 1, 51-76.
- MARLIÈRE (É.), 2006, Changement, incertitude et transition sécuritaire : vers un nouveau management de la question sociale ?, *Management et Sciences Sociales*, 2, 183-193.
- MARLIÈRE (É.), 2006, Le sentiment d'injustice chez les jeunes d'une cité HLM, *Société et Jeunesses en Difficulté*, 2 (article téléchargeable sur le site Internet : <http://sejed.revues.org/document208.html>).
- MARLIÈRE (É.), 2006, Les jeunes des cités en visite au "bled". "Ennemis de l'intérieur" en France et "touristes étrangers" au Maghreb, *Hommes et Migrations*, 1262, 99-113.
- MUCCHIELLI (L.), 2006, Pourquoi rendre hommage à Philippe Robert, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 11-13.
- MUCCHIELLI (L.), 2006, "La violence des jeunes" : peur collective et paniques morales au tournant du XX^e et du XXI^e siècles, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 195-223.
- MUCCHIELLI (L.), 2006, Les émeutes urbaines : formes élémentaires de la contestation politique, in CRETTEZ (X.), SOMMIER (F.), (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 29-44.
- MUCCHIELLI (L.), 2006, Criminology, hygienism and eugenics in France (1870-1914) : the medical debates on the elimination of "incorrigible" criminals, in BECKER (P.), WETZEL (R.), (dir.), *Criminals and their Scientists. The History of Criminology in International Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 207-230.
- MUCCHIELLI (L.), CLÉMENT (S.), 2006, Renseignement humain et recherche des aveux. Les compétences relationnelles des enquêteurs de police judiciaire, *Les Cahiers de la Sécurité*, 62, 255-285.
- RENOUARD (J.M.), 2006, Les effets de la répression sur les comportements d'infraction routière, *La Gendarmerie Nationale. Les armées françaises à l'aube du XXI^e siècle*, Tome IV, Paris, l'Harmattan, 117-126.
- RENOUARD (J.M.), OBLET (Th.), 2006, Inégalités d'accès à la sécurité en ville, la police n'est pas coupable, *Les Cahiers de la Sécurité*, 61, 9-29.
- ROBERT (Ph.), 2006, Des *blousons noirs* au *sentiment d'insécurité* : un demi-siècle de mutations, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 17-41.
- ROBERT (Ph.), 2006, Un phénomène difficile à quantifier, *Espace Public et Sécurité*, 930, 21-22.
- ROBERT (Ph.), 2006, L'affaiblissement des capacités de surveillance, *Espace Public et Sécurité*, 930, 32-33.
- ROBERT (Ph.), 2006, L'État en panne, *Espace Public et Sécurité*, 930, 62-64.
- ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), 2006, Insécurité et traitement policier des victimations, in COLLECTIF, *Une criminologie de la tradition à l'innovation. En hommage à Georges Kellens*, Bruxelles, De Boeck-Larcier, 147-169.
- ZAUBERMAN (R.), 2006, Les limites du concept de panique morale : quelques réflexions à propos de l'antisémitisme, in LÉVY (R.), MUCCHIELLI (L.), ZAUBERMAN (R.), (dir.), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, l'Harmattan, Collection "Logiques Sociales", Série "Déviance", 241-250.
-